



## Procédure du dispositif d'aide à la rénovation des façades

Prenez connaissance du règlement pour savoir si votre projet respecte les critères d'éligibilité.

Faites réaliser des devis par des professionnels (minimum 2 devis).

Prenez rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) – fortement conseillé.

Déposez une demande de permis au service urbanisme de Bourges Plus -URL: [Communauté d'agglomération Bourges Plus - Démarche d'urbanisme en ligne](#)

Réceptionnez l'autorisation d'urbanisme et envoyez la demande d'aide au service Cœur de Ville de Bourges Plus avant le démarrage des travaux :

- Par courrier : 23-31 Boulevard du Maréchal Foch, 18000 Bourges.
- Par mail : [operationfacades@agglo-bourgesplus.fr](mailto:operationfacades@agglo-bourgesplus.fr)

Recevez la validation de la demande d'aide et vous pourrez démarrer des travaux.

Réceptionnez les travaux et demandez l'attestation de non contestation de la conformité des travaux (à demander au service urbanisme de Bourges Plus).

Faites la demande de versement de l'aide.

Réceptionnez les fonds – clôture du dossier.